



Immobilier separation retrocession de parts

Par joelle

Bonjour,

Mon ami et moi sommes propriétaires de 2 maisons. Pour la 1, nous avons 50% des part chacun, pour la 2 j'ai 37% et mon ami 63%. Après évaluation des 2 maisons (marché de l'immobilier), la valeur financière de nos parts est équivalente mais nous avons chacun un emprunt de montant différent. Nous ne voulons pas vendre. Mon ami souhaitant garder la maison 1, et moi la 2. Est-il possible de se céder la part de l'autre réciproquement, sous quelle forme avec quel coûts induits ? Comment faire avec les emprunts (vis à vis de notre banque) ? Autre paramètre ; je suis actuellement sans emploi donc sans garantie pour la banque. Le problème, si nous vendons tous, mon ami peut acheter un nouveau bien mais je ne pourrai pas. Je n'aurai aussi aucun accès à une location car sans emploi. Situation impossible ! quelles solutions ?

Mon ami me demande de statuer sous 8 jours.

Merci de vos conseils